

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU

### SESSION DU 6 NOVEMBRE 2018

---

Le mardi six novembre deux mil dix-huit à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf M. Claude BOLZER, excusé, qui a donné procuration à M. Jean-Louis CARADEC.

Mme Gaëlle LE FLOC'H a été élue secrétaire de séance.

---

### DOCUMENT PREPARATOIRE

Présents : 10 - Procuration : 1 - Votants : 11

#### 1. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

1.1. Approbation du rapport d'activités annuel 2017 de la CCHPB

M. le Maire présente aux élus le rapport d'activité annuel 2017 de la CCHPB.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Approuve le rapport d'activités 2017 de la CCHPB.**

#### 2. VIE SCOLAIRE :

2.1 **Subvention Arbre de Noël pour l'école :**

Mme Isabelle TANGUY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire présente la demande de subvention faite par les enseignantes de l'Ecole des 3 Pommiers concernant « L'Arbre de Noël » à hauteur de 9€ par élève pour les cadeaux de fin d'année, soit 9€ x 65 soit 585€ à verser à l'OCCE (Compte Coopérative Scolaire Ecole)

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
Vote la subvention « Arbre de Noël »**

## **2.2. Convention natation scolaire avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud :**

Mme Isabelle TANGUY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, présente la convention de natation scolaire pour l'année 2018/2019 qui définit les conditions matérielles et financières de l'accès au Parc Aquatique AQUASUD dans le cadre des activités de natation pour les écoles hors Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

Sont définis le personnel mis à disposition pour l'enseignement et la surveillance, les horaires de mise à disposition et le mode de calcul du prix de ces prestations.

La Commune de Peumerit devra s'acquitter d'un droit d'entrée de 3.80€ par élève et par séance, ainsi que du coût de mise à disposition de chaque MNS (Moniteur), soit 28€ par MNS (2), du 25 mars au 23 juin 2018.

**22 élèves X 3.80 + 56 = 139, 60/séance – 10 séances soit 1 396€€**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ  
vote la signature de la convention d'accès au parc AQUASUD**

## **2.3. Convention mise à disposition de personnel d'animation de Plonéour-Lanvern pour les TAP :**

Mme Isabelle TANGUY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire propose de reconduire la convention de mise à disposition du personnel d'animation de la commune de Plonéour-Lanvern pour les activités périscolaires lors des TAP (Temps d'Activités Périscolaire) à Peumerit.

Le personnel d'animation intervient à la grande satisfaction des élus de Peumerit deux heures par semaine au tarif horaire de 16€ par heure réalisée plus un temps de transport de 8€.

**Après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ  
Valide la Convention de mise à disposition de personnel d'animation avec la  
commune de Plonéour-Lanvern.**

### **3. AFFAIRES FINANCIERES :**

---

#### **3.1. Reconduction de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole :**

Mme Céline QUINQUIS informe les conseillers du besoin de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000€ afin de couvrir temporairement les financements courants. La demande de renouvellement a été faite auprès du CREDIT AGRICOLE.

En effet, une grande partie des recettes de fonctionnement ne sont versées qu'à partir de l'été, ce qui génère le besoin de trésorerie :

#### **Tableau de versement des dotations :**

| <b>RECETTES ATTENDUES</b> |  | <b>DATE DE VERSEMENT</b> | <b>RECETTES PERCUES</b> |
|---------------------------|--|--------------------------|-------------------------|
| 70323                     | Redevance domaine public                   | 09 2018                  | <b>2 852</b>            |
| 70846                     | Mise à disposition personnel communal      | 12 2018                  | <b>9 600</b>            |
| 7381                      | Taxe additionnelle aux droits de mutation  | 07 2018                  | <b>40 642</b>           |
| 74121                     | Dotation de solidarité rurale              | 07 2018                  | <b>48 212</b>           |
| 74127                     | Dotation de péréquation                    | 06 2018                  | <b>16 930</b>           |
| 74751                     | GPF de rattachement                        | 07 2018                  | <b>1 525</b>            |
| 13231                     | Subvention départementale d'Investissement | 07 2018                  | <b>17 431</b>           |
| 74932                     | Fonds départemental taxe professionnelle   | 10 2018                  | <b>2 474</b>            |
| 74 834                    | Compensation exonération taxes foncières   | 09 2018                  | <b>2 852</b>            |
| 74835                     | Compensation exonération taxe d'habitation | 09 2018                  | <b>9 382</b>            |
| <b>TOTAL PERCU</b>        |  |                          | <b>151 900€</b>         |

#### **Proposition du CRÉDIT AGRICOLE :**

| 100 000€        | durée | taux                        | base               | Commission d'enregistrement | Frais de dossier |
|-----------------|-------|-----------------------------|--------------------|-----------------------------|------------------|
| CREDIT AGRICOLE | 1 AN  | Euribor mois moyenné 1.081% | 365 jours<br>1.40% | 0.25% l'an                  | 350€             |

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ  
vote le principe de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de  
100 000€ et autorise M. le Maire à signer le contrat.**

## 5. URBANISME :

---

### 5.1. Avenant de Futur Proche (repreneur de GEOLITT) pour la réalisation de la carte communale :

M. le Maire propose de voter l'avenant proposé par FUTUR PROCHE, reprenneur du cabinet GÉOLITT, en liquidation judiciaire, qui a débuté les études pour la révision de la Carte Communale de la Commune de Peumerit.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché initial.

Les prestations restant à devoir sont celles non réalisées et indiquées ci-après :

|  | GEOLITT  | ENAMO    | TOTAL     |
|--|----------|----------|-----------|
| Montant du contrat initial<br>HT tranche ferme | 7 290.00 | 2 975.00 | 10 265.00 |
| Déjà facturé                                   | 5 467.50 | 1 983.33 | 7 450.83  |
| Avenant n° 1                                   | 2 480    | 0        | 2 480     |
| Déjà facturé avenant n° 1                      | 500      |          | 500       |
| Solde restant à facturer                       | 3 802.50 | 991.67   | 4 794.17  |

Jusqu'à l'arrêt du projet de carte communale, il est prévu 2 réunions pour FUTUR PROCHE. FUTUR PROCHE remettra à la commune 2 exemplaires papier et les fichiers informatiques aux étapes :

- Enquête publique
- Approbation de la carte communale

Le dossier prêt à être arrêté par le Conseil Municipal sera établi dans les mois qui viennent.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
PAR 10 VOIX POUR, et une ABSTENTION  
Vote l'avenant proposé ci-dessus par FUTUR PROCHE.**

### 5.2. Demande d'acquisition de délaissé communal :

#### 1.1. Ouverture d'une enquête publique à Kermarc :

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mrs Jean-Pierre et Michel JÉGOU sollicitant l'acquisition auprès de la commune d'un délaissé de voirie, ZS 286. Le plan de la parcelle est présenté aux élus.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal  
A L'UNANIMITE,**

- **Emet un avis favorable à la demande de Mrs Jean-Pierre et Michel JÉGOU**
- **Fixe à 1 € le mètre carré cédé**

- Décide que les frais d'actes (notaire, géomètre commissaire enquêteur...) seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conformément à la loi et à nommer un commissaire enquêteur.

## **6. QUESTIONS DIVERSES :**

---

### **6.1. Information sur le REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

Monsieur le Maire informe les élus de la réforme du répertoire électoral à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

#### **PORTAIL « ELIRE » - REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE**

\*\*\*\*\*

- Création d'un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE
- Fin du principe de révision annuelle des listes électorales mises à jour en continu à partir des décisions prises par le Maire
- **Le Maire se voit transférer, en lieu et place des commissions administratives, qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations**
- Une commission de contrôle est créée afin d'examiner les recours éventuels :
  - Elle se réunira au minimum une fois par an en l'absence de scrutin ou entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant le scrutin
  - Elle sera composée d'un conseiller municipal de la commune (délégation de fonction), d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.
- **INSCRIPTIONS ET RADIATIONS :**

Elles ont lieu toute l'année (sur place ou en ligne) : le Maire a 5 jours pour décider et doit notifier sa décision dans les deux jours par courriel

→ arrêté de délégation de fonction au conseiller municipal référent volontaire dans l'ordre du tableau (qui peut avoir un suppléant)

→ arrêté de délégation de signature à l'agent en charge des élections.

- **CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE AVANT LE 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2018 :**

→ conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut le plus jeune conseiller municipal + suppléant

*(le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale en peuvent siéger au sein de la commission)*

→ délégué de l'administration désigné par le Préfet sur proposition du Maire : titulaire + suppléant

→ délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

SONT NOMMÉS A LA COMMISSION DE CONTROLE :

M. Michel LE FLOC'H, titulaire et Mme Céline QUINQUIS, suppléante.

## 6.2. REMPLACEMENT DU COPIEUR MAIRIE :

Mme Céline QUINQUIS présente les deux devis présentés par SADA QUIMPER et XEROX QUIMPER pour le remplacement du copieur de la Mairie :

### REEMPLACEMENT DU COPIEUR – OPTION LOCATION

|                     | <b>SADA QUIMPER</b>  | <b>XEROX QUIMPER</b>   |
|---------------------|--|--|
| <b>DESCRIPTIF</b>   | RICOH MULTIFONCTION NOIR ET BLANC ET COULEUR MPC3004SP<br>2 cassettes de 550 feuilles<br>1 by-pass de 100 feuilles<br>30 copies minutes<br>Tri électronique intégré<br>Impression mobile Air print | ALTALINK C 8030 NOIR ET BLANC ET COULEUR<br>4 cassettes de 520 feuilles<br><br>30 copies minutes<br>Impression mobile Air print                                      |
| <b>FRAIS DIVERS</b> | Toners, tambours, développeurs, pièces détachées d'usure<br>Main d'œuvre + déplacements<br><b>Inclus dans contrat de maintenance</b>   | Installation du matériel, connexion et formation, scan gratuit<br>Main d'œuvre + déplacements<br><b>Inclus dans contrat de maintenance</b>                           |
| <b>TARIF COPIES</b> | COÛT COPIE N&B : 0.0055€ HT<br>COÛT COPIE Couleur : 0.055€ HT<br><br>Abonnement technique mensuel : 15€ HT<br>Livraison : 90€ HT<br>Mise en route sur site : 150€ HT                               | COÛT COPIE N&B : 0.0045€ HT<br>COÛT COPIE Couleur : 0.054€ HT<br><br>Abonnement technique mensuel : 15€ HT<br>Livraison : 90€ HT<br>Mise en route sur site : 150€ HT |
| <b>MAINTENANCE</b>  | 8 H ouvrables maxi<br>Entretien préventif avec remplacement systématique des pièces par des pièces d'origine lors des visites de maintenance   | SAV réactif pièces, main d'œuvre, déplacement et échange technique au besoin   |
| <b>COÛT</b>         | 5 ANS<br>77.80€ HT / mois + coût copie   | 5 ans<br>79€ HT / mois + coût copie  |
| <b>LOCATION</b>     | <b>77.80€ HT mensuel soit 933.60€ HT/AN<br/>soit 4 668€ sur 5 ans</b>  | <b>79€ HT mensuel soit 948€ HT/AN<br/>soit 4 740€ HT sur 5 ans</b>   |

Estimatif copies N&B : 29 000/an  
Estimatif copies couleur : 20 000/an

## REEMPLACEMENT DU COPIEUR- OPTION ACHAT

|                      | <b>RICOH Quimper</b>   | <b>BRETAGNE BURO Quimper</b>  |
|----------------------|--|---|
| <b>DESCRIPTIF</b>    | Multifonction N&B&couleur<br>MPC3004SP<br>30 copies minute<br>Chargeur retourneur automatique de documents<br>100 feuilles<br>Unité recto verso avec interfoliage pleine vitesse<br>Module scanner couleur réseau 80 IPM<br>Imprimante A4/A3/RESEAU<br>Capacité totale en papier : 1200 feuilles<br>Tri électronique intégré<br>Consommation énergétique typique de 1.20 KWh | OLIVETTI D-color MF304<br><br>30 copies minute<br>Chargeur de documents R/V, capacité de 100 feuilles<br><br>2 cassettes de 500 feuilles<br><br>Scanner N&B&couleur<br>80 IPM |
| <b>FRAIS DIVERS</b>  | Toners, tambours, développeurs, pièces détachées d'usage<br>Main d'œuvre + déplacements<br><b>Inclus dans contrat de maintenance</b>   | Installation du matériel, connexion et formation, scan gratuit<br>Main d'œuvre + déplacements<br><b>Inclus dans contrat de maintenance</b>                                    |
| <b>TARIFS COPIES</b> | <b>COUT COPIE N&amp;B : 0.0055€ HT</b><br><b>COUP COPIE Couleur : 0.055€ HT</b>  | <b>COUT COPIE N&amp;B : 0.0045€ HT</b><br><b>COUP COPIE Couleur : 0.045€ HT</b>   |
|                      | Abonnement technique mensuel : 15€ HT<br>Livraison : 90€ HT<br>Mise en route sur site : 150€ HT  | Abonnement technique mensuel : 15€ HT<br>Livraison : 90€ HT<br>Mise en route sur site : 150€ HT   |
| <b>COUT</b>          | <b>3 839€ HT</b><br><b>4 606€ TTC</b>  | <b>4 250€ HT</b><br><b>5 100€ TTC</b>   |

SADA (déjà fournisseur à l'école) propose la livraison du matériel MPC3004 avec son contrat d'entretien sur l'année 2018 avec règlement du matériel avant mars 2019. De plus, le matériel et le contrat proposés par SADA peuvent être prolongés 6,7 ou 8 ans dans les mêmes conditions.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITÉ**  
**VOTE L'ACHAT DU COPIEUR RICOH PROPOSÉ PAR SADA**  
**pour 3 839€ HT soit 4 606€ TTC.**

*Compte rendu publié dans la presse le 7 NOVEMBRE 2018 et affiché le 10 NOVEMBRE 2018*

Le Maire  
Jean-Louis CARADEC

Les conseillers municipaux